

# Lettre d'information municipale de Soyons N°24 – Octobre 2020

## Vidéo Protection – Mise en place d'un Comité d'Ethique



Suite à l'organisation du référendum du 17 juin 2018 au cours duquel la population de Soyons s'est prononcée en faveur de la vidéo protection, la municipalité de Soyons a décidé la mise en place de 8 points de vidéo protection comme explicité dans le document de présentation soumis aux électeurs.

Ce système doit permettre d'être plus efficace en matière de prévention de la délinquance tout en se conformant à l'impératif du respect des libertés publiques et individuelles. Le plan d'installation des caméras répond aux problématiques existantes sur des espaces identifiés (liste non exhaustive) :

- Sécurité des personnes et des biens
- Protection des bâtiments publics et leurs abords
- Gestion des espaces publics

Les travaux de l'installation touchent à leur fin. A l'heure de cette rédaction, Il ne reste que deux caméras pour lesquelles nous sommes en attente de l'alimentation électrique.

Comme nous nous y étions engagés, nous souhaitons mettre en place un Comité d'Ethique sur la vidéo protection. Ce comité sera composé de 11 membres : le maire en exercice, 5 membres du conseil municipal (élus par le conseil municipal), 5 Soyonnais(es) (personnes inscrites sur les listes électorales de la commune au 15 mars 2020).

Le mandat des membres du Comité d'Ethique sera aligné sur celui du mandat municipal et prendra fin à l'expiration de celui-ci. Un nouveau Comité d'Ethique sera mis en place après chaque nouvelle élection municipale.

Il est prévu qu'il se réunisse une fois par an sauf cas exceptionnel le nécessitant.

Le Comité d'Ethique est chargé de :

- Veiller, au-delà du respect des obligations législatives et réglementaires, à ce que le système de vidéoprotection mis en place par la Municipalité ne porte pas atteinte aux libertés publiques et privées fondamentales.
- Informer les citoyens sur les conditions de fonctionnement du système de vidéoprotection et recevoir leurs doléances.
- Formuler des recommandations au Maire de Soyons sur les conditions de fonctionnement et l'impact du système.
- Veiller au respect de l'application du règlement intérieur.

## Comité d'Ethique – Appel à candidature

Si vous souhaitez faire partie de ce Comité d'Ethique, nous vous invitons à faire acte de candidature **avant le 31 octobre 2020** en adressant un mail (à [mairie@soyons.fr](mailto:mairie@soyons.fr)) ou un courrier (à Mairie de Soyons - 75, rue Vincent d'Indy - 07130 Soyons) en mentionnant :

- Vos nom et prénom
- Votre adresse postale complète
- Votre date de naissance
- Un numéro de téléphone
- Une adresse email

APPEL A CANDIDATURE



Si plus de 5 personnes se portent candidates, le Conseil Municipal pourra choisir parmi elles celles qui, par leurs fonctions, sont qualifiées et reconnues pour leur compétence en matière de sécurité publique et de prévention de la délinquance ; à défaut, le Conseil Municipal tirera au sort parmi les candidats afin de pourvoir aux sièges vacants.

## Arrêt de bus "Soyons Vivier" à nouveau en service



Interrompu, l'arrêt de bus "Soyons Vivier" va être à nouveau opérationnel dans quelques jours dès qu'un nouveau marquage au sol sera réalisé et un nouveau totem mis en place. L'objectif est de permettre la remise en service de cet arrêt fin octobre 2020.

Dès la réalisation du marquage au sol, Valence Romans Déplacements (VRD) sera informé et donnera, en conséquence, la consigne aux chauffeurs de s'arrêter en cas de demande.

## Doublage de la ligne de bus 47 au départ de "Soyons Centre"



La commune a relayé à VRD les informations reçues de parents par rapport à l'absence de prise en charge de leur enfant dans les bus scolaires le matin en direction de Valence.

Valence Romans Déplacement (VRD) a répondu favorablement à la demande des élus, en informant la collectivité qu'à compter du lundi 5 octobre, un doublage de la ligne 47 par un minibus sera mis en place au départ de "Soyons Centre" à 7h10 afin d'assurer la prise en charge d'une dizaine d'élèves en surnombre. Une présence des équipes sur le terrain est également prévue.

Cette solution provisoire permettra de régler la problématique en attendant de mettre en place une solution définitive.

## Déneigement



Suite au passage du contrôle technique réglementaire des véhicules utilitaires, le camion de nos services techniques, utilisé dans le cadre du déneigement, n'est plus apte au service. Compte tenu de la charge financière que représente son remplacement pour cette utilisation spécifique, et au regard de sa faible utilisation en mode déneigement, cette mission sera, en conséquence, confiée dorénavant au service voirie de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol », à l'image des pratiques dans l'ensemble des autres communes du territoire communautaire.